

# Société de tir



# Le Pleureur

# Bagnes

Christinat Rachel

PEB 3

2008-2009



# Table des matières

1. Introduction
2. Développement :
  - A) 1. Histoire du tir sportif
    2. Histoire du tir dans la vallée de Bagnes
    3. Histoire de la société de tir Le Pleureur
  - B) 1. Organigramme du tir : Du membre aux associations internationales
  2. Le droit :
    - Organisationnel
    - Technique
    - Administratif
    - Militaire
  3. Statuts du Pleureur
  - C) Le tir : Qu'est ce que le tir sportif ?
    1. 10 mètres
    2. 50 mètres
    3. 300 mètres
    4. Pistolet
    5. Militaire
      - Tir obligatoire hors service
      - Formation jeunes tireurs
  - D) Environnement
    1. Pollution des sols
    2. Bruit
3. Conclusion
4. Bilan personnel
5. Bibliographie

# 1. Introduction

Je vais vous parler d'une société dont je suis fière de faire partie et d'un sport qui me tient à cœur : La société de tir "Le Pleureur de Bagnes" et le tir sportif.

Je traiterai les aspects : Histoire, droit, formation et écologie.

Je souhaite que le tir sportif soit vu comme un sport normal et non comme un sport où l'on fait très peu d'efforts. Je pratique ce sport en tant qu'amateur depuis l'âge de mes 10 ans. Et je vous promets que je ne suis pas encore au meilleur niveau ! Au début, je pensais pouvoir atteindre un assez bon niveau pour faire de la compétition mais, avec le temps, je me rends compte que percer dans ce sport est quelque chose d'extrêmement compliqué. Si nos résultats ne sont pas stables et à une bonne moyenne l'on reste amateur.

Cette passion, dont je vais vous faire connaître quelques aspects, m'a été transmise par mon père depuis bien longtemps. Nous faisons partie de la même société, nous tirons soit ensemble soit l'un contre l'autre et nous



sommes tous les deux membres du comité, lui depuis 1989 et moi dès 2006, J'aimerais un jour, à mon tour, pouvoir transmettre ma passion à une autre personne.

# 2. Développement

## A) 1) Histoire du tir sportif

C'est en 1369 que le Roi Charles V recommande le tir à l'arbalète comme pratique à développer la force et l'adresse. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, les arquebusiers se rassemblent pour se confronter aux concours de tir. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, le tir sportif s'organise avec l'apparition des premières sociétés civiles.

L'Union Internationale des Fédérations et Associations Nationales de tir voit le jour en 1907 à Zurich. L'Union est dissoute pendant la Première Guerre mondiale, renaît en 1921, puis suspend ses activités pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle prend le nom de Fédération Internationale de Tir sportif (ISSF) en 1998.

Aux premiers jeux Olympiques en 1896, le tir fait partie des sports présents. Discipline uniquement masculine à l'origine, elle devient mixte à partir de 1968.

## 2) Histoire du tir dans la vallée de Bagnes

Avant la création du Pleureur, il existait quatre sociétés de tir différentes et autant de places de tir. Malgré mes recherches, je n'ai pas retrouvé d'archives écrites de cette période. Cependant des discussions avec de vieux tireurs m'ont confirmé l'existence des sociétés suivantes : Sarreyer, Lourtier, Versegères-Le Châble et Verbier.

La principale était celle de Versegères-Le Châble et portait le nom de "Pleureur". Comme elle possédait les installations de tir les plus performantes, les tireurs des sociétés de Lourtier, de Verbier et, en 1984, ceux de Sarreyer dissolvèrent et s'allièrent à elle. Ces anciennes sociétés furent les victimes du progrès technologique et des contraintes environnementales.

### 3) Histoire de la société de tir "le Pleureur"

La commune devait créer une société locale avec ses propres statuts pour pouvoir organiser les tirs militaires. Elle devait aussi faire partie de la société cantonale des carabiniers. C'est ainsi que, le 5 avril 1942, fut donné le nom de " Le Pleureur " lors de l'assemblée constitutive de la société. Il fallait alors constituer un comité avec 8 membres puis 2 censeurs de comptes et finalement 3 moniteurs de tir. Voilà le début de la société de tir " Le Pleureur ". C'est un enfant de la vallée, Marcel Michelloq qui dessine le fanion qui fut inauguré en août 1954. Entre 1961 et 1967, la société construit un stand de 10 cibles à 300 mètres et un autre à 50 mètres à Versegères. Suite à ça, elle organise deux sous-sections : pistolet et petit calibre. En 1966, le fanion du tir historique de Finges est ramené à Bagnes par un groupe de tireurs. Le projet d'un nouveau stand intercommunal date de 1981. L'exploitation débute en 1984 au Merdenson par les communes de Bagnes, Vollèges et Sembrancher.

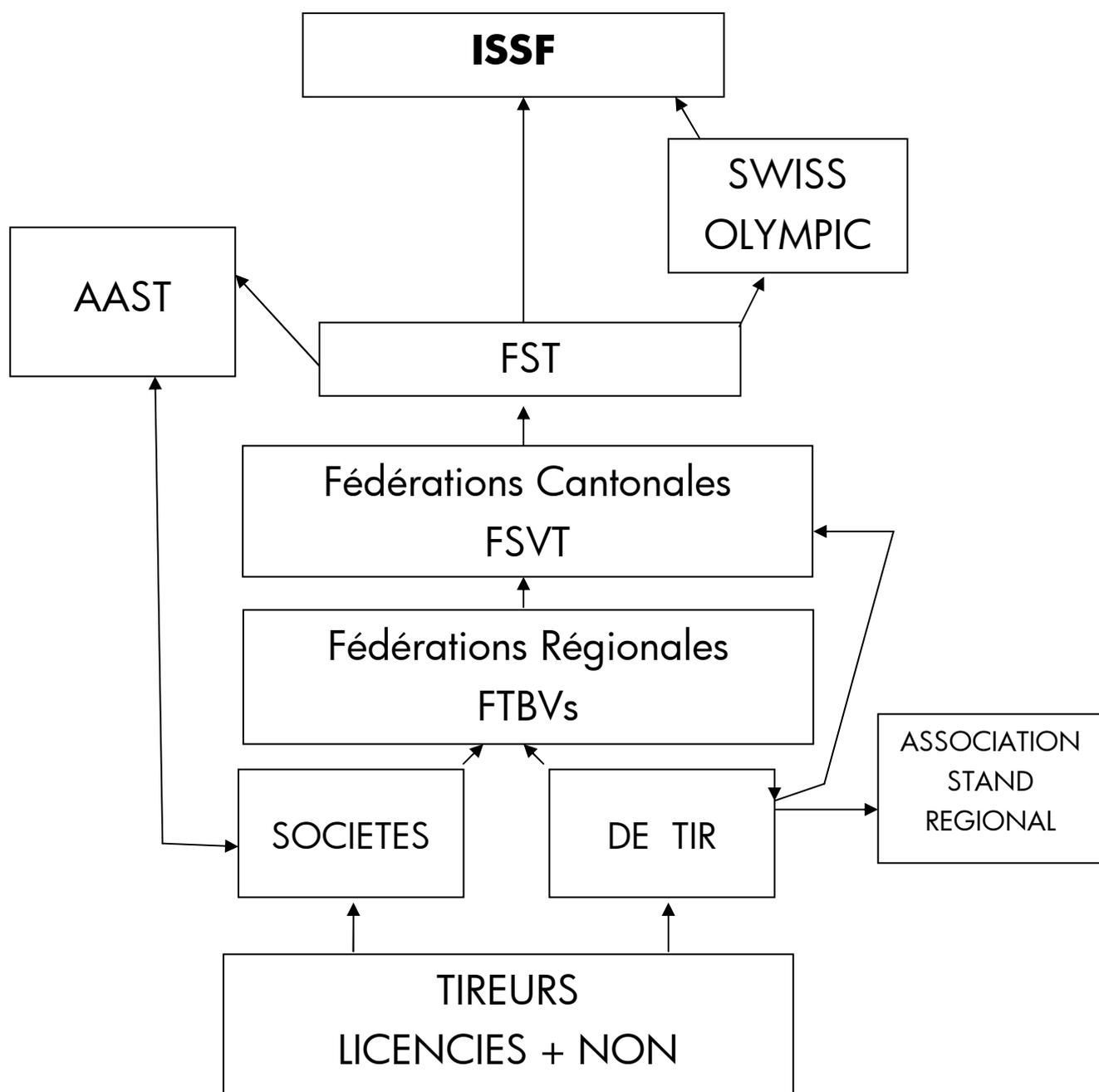
Le stand actuel comprend huit cibles à 300 mètres, huit cibles pour le 50 mètres, cinq cibles pour le 25 mètres et quatre cibles pour le 10 mètres. Notre société a mené à bien la réalisation d'un nouveau stand 10 mètres équipé de 10 cibles en 2007.

La société de tir "Le Pleureur" de Bagnes cohabite en toute tranquillité avec les sociétés de l'Eclair d'Orsières, de La Cible de Sembrancher et le Pierre à Voir de Vollèges dans le stand du Mont-Brun.



## B) 1) Organigramme du tir :

### Du membre aux associations internationales



AAST : Assurance Accidents des Sociétés Suisses de Tir

ISSF : International Shooting Sport Federation

FST : Fédération Sportive Suisse de Tir

FSVT : Fédération Sportive Valaisanne de Tir

FTBVs : Fédération des Sociétés de Tir de Bas-Valais

## 2) Le droit

Il faut savoir qu'il existe bon nombre de lois, règles et ordonnances sur le tir.

Les principaux chapitres du droit du tir sont les suivants :

- Organisationnel :

Il s'agit de tout ce qui a trait à l'organisation des fédérations, des associations et des sociétés. (Statuts)

- Technique :

- Installations : Normes relatives à la construction, à l'environnement (bruit, pollution) et à l'exploitation (horaire de tir)

- Règles de tir générales : On y trouve tout ce qui définit les disciplines de tir, par exemple le droit aux allègements de position en cas de blessure ou de handicap, les restrictions en fonction de la nationalité ou encore les procédures de droit de recours lors de contestation de résultats.

- Règles du tir spécifique : Chaque discipline et chaque concours est régi par des règles qui lui sont propres.

- Administratif :

Ces dispositions traitent de tout ce qui concerne les finances, la gestion des membres et de leurs licences, de la formation des jeunes et des entraîneurs, de la communication et du sponsoring, des relations avec les autres organisations ainsi que du droit sur les armes. Ces dispositions sont émises autant par l'Etat que par les fédérations ou les sociétés.

- Militaire :

Les autorités militaires édictent les règlements relatifs au tir hors du service, aux cours jeunes tireurs et aux diverses obligations des sociétés, militaires et tireurs effectuant des exercices militaires.



### 3) Statuts du "Pleureur"

But :

" La société a pour but de populariser, promouvoir et perfectionner l'art du tir sportif. Elle doit aussi entretenir et développer parmi ses membres un esprit d'amitié et de sportivité. "

La société organise les exercices fédéraux conformément aux prescriptions du Département de la défense, de la population et des sports.

Membres :

" La société se compose de membres actifs (Junior, Actifs, Séniors, Séniors Vétérans) "

" Tout citoyen ou citoyenne suisse jouissant des droits civiques peut être admis comme membre, de même que les mineurs atteignant l'âge de 10 ans dans l'année en cours. "

Organisation :

" Les organes de la société sont : l'Assemblée Générale, le Comité et les vérificateurs des comptes.

L'assemblée générale est chargée de la fixation des cotisations annuelles, de l'examen et du vote des propositions du comité et des membres, de la proclamation des membres d'honneur.

Le comité doit administrer et gérer la fortune, le budget et les comptes annuels de la société et fixer le programme des tirs.

Membres : Président, Vice-président, Secrétaire, Caissier, les responsables des tirs, Munitionnaire, Porte-drapeau. "

### C) Le Tir : Qu'est-ce que le tir sportif ?

Le tir sportif est avant tout une épreuve sur le plan physique et mental puis un état d'esprit. Il faut savoir que la concentration est primordiale. Elle s'acquiert avec de nombreuses années d'expérience, tout autant que la maîtrise de soi. A cela s'ajoute encore une remise en question de son effort, de sa lucidité, de ses imperfections et le courage de pouvoir changer ce qui nous empêche d'évoluer. Le tir sportif s'organise en plusieurs disciplines qui exigent toutes des connaissances de la sécurité et du maniement de l'arme. Après le tennis et le golf, c'est le troisième sport individuel le plus pratiqué au monde.



## 1) 10 mètres

Dans notre société, le tir à 10m pratiqué au fusil à air comprimé est le premier palier pour les jeunes souhaitant commencer ce sport. Depuis plus de 10ans, l'école de tir s'occupe d'enseigner les bases.

Le tir à 10m se pratique toujours debout et à l'intérieur avec un équipement de base qui se compose de la veste, du pantalon, du gant, du cache-œil et des chaussures. C'est la discipline que nous pratiquons entre octobre et avril. Nous travaillons particulièrement notre position (équilibre, respiration), la visée, le lâcher, la tenue de l'arme et l'annonce. S'ajoute à cela le réglage de l'arme au bout de quelques leçons. C'est la seule discipline dont la munition n'est pas propulsée par de la poudre. Le projectile, en plomb, est expulsé du canon par de l'air comprimé ou du CO<sup>2</sup>.



## 2) 50 mètres



Le tir au petit calibre (22LR) 50 m est le second palier. Il s'exerce dans 3 positions : debout, à genou, ou couché, dans un stand de tir à l'extérieur, entre avril et octobre. C'est un tir qui

devient vite plus pénible que celui à 10 m car le poids des carabines augmente. En plus de l'équipement de base s'ajoute une sangle que nous passons autour du bras et sous la main qui nous aide à soutenir le poids de l'arme.

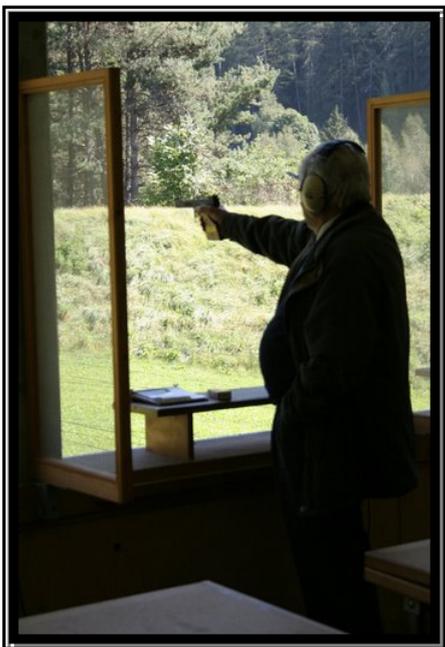
### 3) 300 mètres

On utilise des carabines de gros calibre pour le tir à 300 m. C'est un tir qui s'exerce uniquement dans des stands extérieurs. Dans notre société, se sont seulement les meilleurs et les plus âgés du tir à 50 m qui peuvent passer au 300 m. A



<http://img20.xooimage.com>

cette distance, il est aussi possible de tirer debout, à genou et couché, et cela d'avril à octobre. C'est le tir qui demande le plus de force car les carabines sont les plus lourdes de toutes.



### 4) Pistolet

Le pistolet se pratique à 10 m, 25 m, et 50 m. Il nécessite le moins d'équipement, la seule chose indispensable est le cache-œil. Le tir au pistolet s'exerce uniquement debout. Bien que l'arme soit plus légère que la carabine, il faut au tireur de la force et

beaucoup d'équilibre car le pistolet est tenu à une main et à bras tendu. Il est beaucoup pratiqué par les gens qui aiment le tir mais qui ne veulent pas se promener avec trop de valise.

## 5) Tir Militaire

C'est en mai 1851 que le département militaire annonce aux gouvernements de chaque canton qu'un modèle de carabine sera envoyé pour que l'armée ait la même arme dans chaque canton. Plusieurs armes ont donc été introduites. Celles qui sont encore les plus utilisées dans les stands sont le fusil d'assaut 1957 et le fass 90 introduit progressivement à partir de 1988.



- Tir obligatoire hors service

Chaque militaire de moins de 32 ans doit effectuer le tir obligatoire une fois par année. Il est aussi possible de participer au tir en campagne, un tir qui n'est pas seulement limité aux militaires car tout le monde peut y participer. Il y a environ 60'000 participants par année ce qui en fait l'une des plus grandes compétitions au monde.

- Formation jeune tireur

Dès l'âge de 17 ans, tout jeune qui s'intéresse au tir militaire peut suivre une formation. Celle-ci se compose de cours théoriques sur le maniement de l'arme, sur les diverses parties de l'arme et les techniques de tir. Le cours pratique s'effectue avec un fass 90 à 300 mètres. Cette formation a lieu sous la conduite de moniteurs.

## D) Environnement

Les vieux stands de tir qui ne répondaient plus aux normes légales ont disparu. A l'avenir, chaque stand possèdera des installations anti-bruit et des pare-balles. Les installations régionales remplaceront les stands de tir de chaque village.

### 1. Pollution des sols

La plupart des pare-balles extérieurs des stands de tir contiennent de fortes concentrations en métaux et sont considérés comme sources importantes de pollution. Les munitions sont principalement constituées de plomb qui devient ainsi le principal polluant. 200 tonnes de plomb ont été émises en 2002 par le tir ce qui est deux fois plus que les transports, l'industrie et l'artisanat ensemble. En Suisse, les pare-balles de 6'000 installations de tir contiennent un total estimé entre 30'000 et 40'000 tonnes de plomb pur.

Lorsqu'une installation de tir ferme, il faudrait décontaminer la terre autour des pare-balles. Sachant que le plomb est toxique, il représente une menace autant pour la population que pour le bétail. Dans les munitions utilisées, le plomb est durci par un métal

appelé l'antimoine qui est encore plus toxique et très soluble. Etant donné que le plomb dans la terre n'est pas très stable et peut donc descendre dans les couches plus profondes, l'antimoine pourrait polluer les eaux souterraines et l'eau potable.

## 2. Bruit

Les installations de tir ont été construites en dehors des zones habitées mais, avec la croissance de l'urbanisation, les habitations se rapprochent des zones de tir déjà existantes. Les riverains sont ainsi de plus en plus exposés aux ondes sonores émises par le tir à balles.



Celles-ci peuvent être réduites ou neutralisées grâce à des installations anti-bruit (parois, tunnel, etc.). Le propriétaire des installations de tir doit prendre en charge ces mesures qui sont extrêmement coûteuses.



Caissons de récupération des munitions

# 3. Conclusion

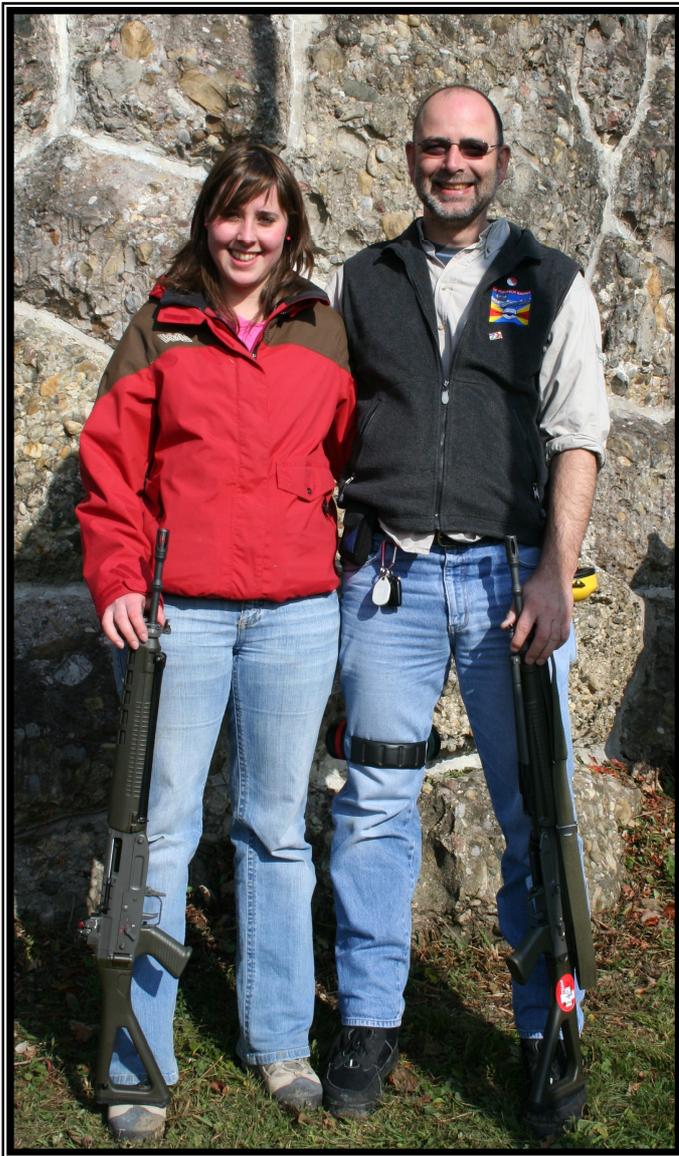
Depuis plus de 600 ans, les hommes pratiquent le tir pour développer la concentration, la maîtrise de soi et le calme. Les tireurs ont gagné bon nombre de médailles et de distinctions. Ils sont là pour aider les autres tireurs qui ont un niveau plus bas. Les plus anciens font partie de ceux qui prennent le plus de plaisir à enseigner aux jeunes tireurs les éléments techniques de base et à transmettre l'esprit de camaraderie qui doit toujours être présent lors de chaque rencontre. Les premiers membres de la société avaient créé des groupes pour aider les membres en difficulté. Aujourd'hui, même si la misère matérielle a disparu, la solitude et les épreuves morales restent bien présentes.

“ Ainsi, notre devoir de tireurs est d'être toujours bienveillants, accueillants avec une franche poignée de main et un bonjour amical et chaleureux. Dans notre société, chacun doit se sentir libre et jouir des mêmes privilèges que ses compagnons. La franche gaieté doit régner chez nous, entourée de solidarité et d'amitié. C'est que comme ça que le tireur se sentira valorisé et continuera son chemin en homme et fier de l'être.” Jean-Marie Michellod



# 4. Bilan personnel

Je suis très contente d'avoir pu travailler sur ce sujet pour mon travail personnel, j'y ai pris beaucoup de plaisir. J'ai appris énormément sur l'histoire du tir et l'histoire de ma société. Quand j'ouvre la porte du stand de tir, j'ai l'impression de faire un peu plus partie de la société. Le tir m'aidera toujours à avancer, chaque coup lâché me libère si quelque chose ne va pas.



Le vendredi soir, lors des entraînements, je me sens dans une grande famille où tout le monde se connaît et, à chaque fois, on a beaucoup de plaisir à se revoir.

Ce qui m'a semblé le plus compliqué dans ce travail a été de trouver des documents et des informations suffisants sur l'histoire de la société car il reste très peu d'écrits. J'ai donc de la chance de connaître quelques anciens qui m'ont aidé avec le sourire.

# 5. Bibliographie

Livre :

- LAIGRET F. (1992), *Tir Sportif*, Robert Laffont, Paris

Sites internet :

- <http://www.pleureur.ch>
- <http://www.wikipédia.fr>
- <http://www.fftir.asso.fr>
- <http://www.jugendundsport.ch>

Personnes de contact :

- Besse Hilaire
- Christinat Jean-Philippe
- Luisier Norbert
- Michelloq Jean-Marie